



Discrimination à la formation

Par **cg86**, le **31/05/2012** à **16:07**

Bonjour,

Je travaille depuis 8 mois dans une entreprise dont les 2 Directeurs techniques m'ont embauchée avec la promesse orale (on ne m'y reprendra plus) de suivre une formation complète aux normes européennes dont ils déclaraient avoir eux-même besoin.

Ce sont des formations poussées pour bac+5 expérimentés qui coutent assez cher alors cette promesse m'a convaincue de signer leur contrat avec une petite réduction de salaire par rapport à mes prétentions.

Aujourd'hui, la société s'est étoffée au point que nous sommes 3 personnes qui occupons les mêmes fonctions. Je suis la plus expérimentée des 3 et la seule femme occupant des fonctions techniques au niveau cadre.

Les formations débutent la semaine prochaine et seuls les 2 Directeurs qui m'ont embauché et les 2 autres ingénieurs hommes vont y avoir droit. Outre les multiples interrogations que cette décision m'impose (notamment car personne ne m'a informé de ce choix), je souhaiterais savoir dans quelle mesure, cette discrimination assez criante me permettrait d'étayer une action judiciaire.

En vous remerciant par avance

Par **P.M.**, le **31/05/2012** à **17:17**

Bonjour,

Il faudrait connaître le contexte complet mais il semble que vous ayez tracé les contours d'une éventuelle action devant le Conseil de Prud'Hommes en vous référant éventuellement en plus au plan de formation de l'entreprise...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **cg86**, le **01/06/2012** à **15:22**

Merci pour vos conseils.

Je vais retenter une approche diplomatique mais je garde l'option "tribunal" à l'esprit.

Encore merci